

RÈGLEMENT DE COURSE

1) Organisation

La KASTOR CUP est organisée par le club de Canoë Kayak des Ponts-de-Cé (CKPC), le samedi 6 mai 2023.

Cet événement s'inscrit dans la volonté de développer les courses de grande envergure et ouverte à tous sur la Loire.

2) Programme

Les courses se dérouleront sur la Loire, plus précisément entre la Ménitriche et les Ponts-de-Cé, pour un parcours total de 21 kilomètres.

La course en paddle, elle, sera réalisée entre la Daguinière et les Ponts-de-Cé, pour un total de 8 kilomètres.

3 formats de course sont proposés :

- course en **kayak** : réservée aux licenciés de la FFCK
- course en **paddle** : ouverte à tous
- course en **canoë 9 places** : ouverte à tous

9h	Récupération des dossards
10h	Départ de la course paddle
10h30	Départ de la course C9
11h	Départ de la course kayak
14h	Remise des prix

3) Conditions d'Inscription

Pour participer à la course, il faut :

- Avoir 16 ans ou plus
- Détenir une autorisation parentale, pour les mineurs
- Pour les participants en kayak, détenir une licence FFCK
- S'inscrire au préalable sur notre site internet

4) Instructions de course

Chaque compétiteur devra OBLIGATOIREMENT être équipé :

- D'un gilet de sauvetage, aux normes CE (location possible)
- D'une tenue adaptée assurant au minimum une protection du torse
- Du dossard de l'événement.

Si vous décidez de porter un leash, il doit être largable et porté à la ceinture. Le leash au pied est interdit.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent si l'équipement n'est pas complet.

Dans le cas où le responsable de la sécurité considère qu'un compétiteur se met en danger, ou est en difficulté, l'organisation se laisse le droit de stopper ce compétiteur. Sur ordre des responsables sécurité, le compétiteur devra alors monter à bord du bateau.

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

À aucun moment pendant la course un concurrent ne peut empêcher un autre concurrent de ramer. Toute attitude antisportive entraînera la disqualification du concurrent.

Obligation de respecter l'environnement, les sites empruntés, les autres concurrents et les organisateurs bénévoles.

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

5) Récompenses et remise des prix

Un classement par course sera effectué. Il y aura un podium (1er, 2ème, 3ème) par course, sous réserve d'un minimum de 3 participants au départ.

6) Réclamations

Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du comité de course dans un délai de trente minutes après que les résultats provisoires aient été diffusés.

Toute réclamation repousse la proclamation et l'affichage des résultats définitifs tant qu'elle n'est pas jugée par le comité de course.

7) Droit à l'image

Par l'acceptation du présent règlement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser, à des fins non commerciales, les images qui pourraient être prises lors de la manifestation.